

Lancement nouvelle campagne Aires Educatives

Destiné aux classes à partir du CE2 et jusqu'au lycée, le dispositif « aire éducative » permet aux élèves, sur une zone proche de leur école/établissement, de développer leur connaissance et leur compréhension de la biodiversité et des éco-systèmes, de faire des choix collectifs afin d'agir pour la préservation du vivant. Découvrez le programme des Aires éducatives : sur le site [Eduscol](#) ou le site de l'[OFB](#)

La campagne pour le lancement de nouveaux projets d'aires éducatives sera ouverte à partir du **15 juin** et jusqu'au **30 septembre 2026**.

Afin de permettre l'accompagnement par une structure compétente dans le domaine de l'éducation à l'environnement et de la biodiversité, si ces interventions ne sont pas déjà prises en charge dans une autre cadre, l'Office français de la biodiversité propose une aide de 5 000€ pour soutenir les 2 premières années de votre projet.

Deux étapes importantes :

- Faire une demande d'**Inscription** sur [SAGAE](#), entre le **15 juin** et le **30 septembre 2026** (condition nécessaire pour la demande de financement ci-après).

Rendez-vous le **mercredi 17 juin, de 13h à 14h**, pour un **Webinaire "tuto"** pour vous aider dans les démarches. Inscrivez-vous au webinaire en [cliquant ici](#) (le replay sera communiqué).

- (Si nécessaire) Déposer ensuite votre demande de **Financement** sur la [Trousse à projets](#), entre le **15 juin** et le **30 septembre à 20h00** (heure de Paris).

A votre disposition, les modalités de [Financement des Aires éducatives](#), ainsi qu'un [guide](#) pour vous aider à déposer votre demande de financement.

Pour toute question sur le dépôt de la demande de financement, vous pouvez contacter : aireseducatives@contact.trousseaprojets.fr